

COURRIER UNIVERSEL DU CITOYEN HUSSON.

Du 29 Nivôse, l'an 4 de la République française. (Mardi 19 Janvier 1796 (v. st.))

Vol d'un million d'assignats de dix mille livres à la trésorerie. — Invitation du ministre des finances de refuser et même d'arrêter les assignats de dix mille livres, série 1560. — Quatre buveurs de sang condamnés à mort par le tribunal de Seine et Marne. — Suite des détails donnés par les députés détenus en Autriche. — Discussion sur une nouvelle organisation de la marine.

Cours des changes du 27 nivôse.

Amsterdam	$\frac{1}{11}$ b.
Bâle	$\frac{1}{11}$
Hambourg	38,000
Gênes	19,000
Livourne	21,000
Espagne	2,050
Marc d'argent, en barres	9 400
Or fin, l'once	20,000
Argent monnoyé	
P.	3400
Inscription sur le gr. livr.	280 pour $\frac{1}{2}$ b.
Bons au porteur	1000 pour $\frac{1}{2}$ p.

Le prix de ce journal, envoyé par courrier extraordinaire, est de 6 liv. (espèces) pour un mois, et de 18 livres pour trois mois.

Le prix du même journal, envoyé par courrier ordinaire, est de 250 liv. par mois, ou de 9 liv. (espèces) pour trois mois.

Il faut affranchir soigneusement les lettres, sinon elles seront refusées. Les abonnés sont instamment priés d'envoyer, dans leurs lettres de renouvellement, l'adresse imprimée qui couvre leurs feuilles.

On s'abonne à Paris chez le citoyen HUSSON, rue d'Antin, n° 8, section Lepelletière.

NOUVELLES DIVERSES. RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

PARIS, le 28 nivôse.

Avant-hier il a été volé pour un million d'assignats de dix mille livres à la fabrication. On a interrogé, mais inutilement, les commis du timbre sur ce vol.

Le directoire vient de faire afficher qu'à dater du 1^{er} pluviôse, les courriers de la malle ne partiront plus de Paris que tous les deux jours pour les départemens. Les courriers pour les départemens situés au Nord, partiront tous les jours impairs; et ceux pour les départemens du Midi, seront expédiés les jours pairs.

On se plaignoit déjà de ce que dans les nouvelles autorités constituées de Paris, il s'étoit glissé beaucoup de gens qui professoient un grand enthousiasme pour la constitution de 1793, et très-peu d'attachement à celle de 1795. Aujourd'hui, le Censeur des journaux nous dit qu'un membre du directoire se refuse à signer la composition des douze municipalités de Paris. Il ne nomme pas ce membre, mais on le soupçonne. On saura sans doute aussi ses motifs. Serait-ce parce que dans ces nominations, comme dans celle des commissaires près les départemens, la confiance du directoire auroit été surprise par des hommes dont le nom rappelle trop la tyrannie passée, et qui ont perdu tout droit à l'estime publique?

Le tribunal criminel de Seine et Marne vient de condamner à la peine de mort les nommés Blondeau, Petit, Robert et Lemaire, convaincus d'avoir massacré quatorze individus dans les prisons de Meaux-en-Brie. Puissez tous les scélérats qui ont trempé leurs mains dans le sang de leurs concitoyens, éprouver également la juste sévérité des lois, quel qu'ait été le prétexte ou le lieu de leurs forfaits!

On assure que Lapoype, beau-frère de Fréron, est destitué.

Le Rédacteur, dans son n° du 27 nivôse, nous annonce que le prince de Condé fait chercher en Suisse des émigrés qui aient servi dans le corps du génie, ou au moins dans les ponts et chaussées. C'est l'abbé de Luvin qui est chargé, selon lui, de cette commission à Lauzanne. Le ci-devant duc d'Ayen, porte le même article, sollicite en ce moment sa naturalisation dans le Bas-Valois, à l'exemple de son collègue M. de Luxembourg.

Le ministre des finances prévient le public, par un placard qu'il vient de faire afficher, qu'il est autorisé à refuser et même à arrêter les assignats de 10 mille liv., série 1560.

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ CENTS.

Suite du rapport de Lamarque, du 26 nivôse.

C'est au sortir de Pragues que les prisonniers sont séparés: Bancel est conduit à Olmutz; Camus à Koenigatz, Le-

marque et Quinette à Spielberg. Nous entrons, dit Lamarque ; on nous ôte nos habits, on nous enlève nos couteaux, nos montres, notre argent et chacun de nous est séparément conduit dans une prison. Une lampe, fixée au haut du mur, éclairait la mienne ; elle ne répandoit qu'une lueur sombre, qui rendoit plus horrible encore la vue de mon cachot. La fenêtre en étoit constamment close et grillée. Un raffinement de précaution n'interceptoit toute communication avec la lumière et l'air extérieur. D'abord, on y voyoit en dedans un épais treillis ; venoient ensuite des vitres, derrière lesquelles étoient des barreaux de fer énormes et serrés ; enfin, une fenêtre existoit encore au dehors. A la croisée qui donnoit sur la cour, on avoit enduit les vitres d'un vernis assez clair pour laisser passer un peu de lumière, mais assez épais pour m'empêcher de voir ce qui se passoit dans la cour. On nous interdit toute pénétration, on nous annonce que nous devons nous regarder comme morts au monde, qu'on ne peut plus parler de nous, que nos noms sont oubliés, et que désormais on ne nous désignera que par des numéros. Tous les prisonniers d'état, me dit l'officier qui me tenoit ce langage, sont ainsi séparés et séquestrés de la société ; c'est la volonté de César.

Cependant le défaut d'air nuit à ma santé ; je tombe dangereusement malade. Le médecin convaincu de la nécessité de me rendre l'air pour me rétablir, insiste auprès du commandant pour faire ouvrir mes fenêtres ; l'état-major délibère ; le résultat de cette délibération est envoyé au conseil de guerre ; la demande du chirurgien est accordée ; on ouvre mes fenêtres. Mais nos chambres voûtées, entourées de murs de 8 pieds d'épaisseur, étoient toujours humides ; nous y étions constamment malades. Aucuns ouvrages d'agrément, moins encore de politique et de morale n'adoucissoient les cruels loisirs de notre longue captivité. Les premiers livres qu'on nous donna furent le récit de la décapitation de Struazée : la vie et la mort de Cartonche ; enfin Emile et Anacharsis vinrent charmer nos ennuis. On nous cachoit soigneusement les nouvelles des heureux succès de notre patrie ; on nous annoçoit avec complaisance ses revers. Ainsi nous avons appris la prise de Valenciennes, de Toulon, les lignes de Wissembourg, la guerre de la Vendée, la mort de nos collègues, de nos parens, de nos amis ; on nous assuroit que Lyon étoit détruit de fond en comble. Jusqu'au dernier instant, on nous a dit que les Autrichiens, toujours triomphans, étoient sur le territoire de la république. C'est ainsi que par un raffinement de barbarie, nos cruels geoliers s'appliquoient à nous rendre insupportable notre longue captivité. On nous remit un exemplaire d'une liste des députés, imprimée à Vienne. Dans une colonne étoient les noms de ceux qui avoient voté la mort du roi. On avoit mis à côté de nos noms une note rouge ainsi conçue : *N. B.* Qu'ils sont en notre pouvoir, et qu'ils expieront la peine due à leurs forfaits.

Beurnonville avoit été conduit à Olmutz. Le général autrichien Dartaux, lui dit : vous ignorez l'endroit où vous êtes, et nous oublierons jusqu'à votre nom. — Je sais où je suis, répond Beurnonville, à Olmutz ; quant à mon nom, je sais que vous ne l'oublierez pas. — Quelle est votre religion, lui dit l'Autrichien ? — Ma religion est une affaire entre mon Dieu et moi, et je vous déclare que jamais l'empereur ne sera mon dieu. On sépara Beurnonville de son domestique ; on lui enlève ses effets. Il demande qu'on ouvre les fenêtres de son cachot ; on lui dit : Regardez ce triangle de fer blanc attaché à la croisée, c'est par-là que

vous respirerez. Ce triangle étoit percé de 114 petits trous. Beurnonville insiste, et fait sentir que dans l'état de débilement où se trouve sa santé, il a besoin de respirer le grand air, et de se préserver de l'humidité. Non, non, dit l'Autrichien Dartaux, les douleurs que vous causera l'humidité, vous rappelleront vos crimes. Et puis, il s'agit bien ici d'adoucir votre sort ! pourvu que vous n'ayez de vie ici, qu'autant qu'il vous en faut pour mourir le lendemain de votre arrivée en France, c'est tout ce qui est nécessaire.

Beurnonville est resté sept mois ainsi renfermé, et ce n'est qu'au bout de ce temps qu'on lui a accordé la liberté de sortir trois quarts d'heure par semaine sur la terrasse. Mais comme les habitans se rassembloient pour le voir, on prit le parti de le mettre dans une voiture bien fermée, et on le menoit ainsi en pleine campagne, où on lui laissoit respirer l'air pendant trois quarts d'heure.

A la fin de 1794, nous nous aperçumes d'un changement de langage dans les officiers autrichiens. Nous entendîmes qu'ils parloient de paix ; et comme nous savions qu'ils ne la feroient jamais tant qu'ils seroient les plus forts, nous en conclûmes que nous étions victorieux.

Un jour, que j'étois près de ma fenêtre, j'entends à côté de moi une voix forte qui entendoit des chansons patriotiques ; j'y réponds par le couplet suivant ; mais comme je ne pouvois me flatter d'avoir été entendu par le prisonnier, j'allai au fond d'une espèce de corridor, dont l'extrémité touchoit la chambre d'où je soupçonnois que le bruit étoit parti. Là je me mis à chanter à voix haute ; le prisonnier me répond plus fort que la première fois. C'étoit Drouet ; mais je ne pus le reconnoître, et je ne fus pas non plus reconnu par lui, parce que les deux sentinelles nous forcèrent à nous retirer.

Quelques-temps après on s'aperçoit d'un mouvement extraordinaire à l'endroit où j'avois entendu la voix ; j'écoute, le bruit des clefs qui nous tenoient enfermés frape mes oreilles ; on ouvre mes portes ; on entre dans ma prison. — Nous avons ordre, me dit-on, de visiter votre chambre. J'ignoreis les motifs de cette visite. Mais le même jour les officiers et les soldats me dirent que Drouet avoit fait des efforts pour se sauver ; que son délit étoit très-grave, attendu, disoit-on, qu'il avoit exposé les officiers de la garde à être punis ; qu'enfin on avoit cloué au plancher de sa prison, sa table, ses chaises et son lit.

Depuis cette époque, nous fûmes plus resserés dans notre prison ; ma santé en fut altérée, je tombai dangereusement malade. Étant à toute extrémité, je demandai à voir mes collègues ou à leur écrire ; l'un et l'autre me fut refusé : je m'avisai de l'expédient que voici, pour leur transmettre mes derniers sentimens. Je n'avois ni plume, ni papier ; il me restoit un poinçon ; je savois que les livres qu'on me donnoit, passaient ensuite à mes collègues, parce que j'étois le n^o. 1^{er}. Avec mon poinçon, je grave sur le premier feuillet les mots suivans : Je t'écris mes dernières volontés : si je meurs, je recommande ma femme et mes enfans à ma patrie. Je remets le livre. Le surlendemain, je reçois la réponse conçue en ces termes : Console toi, ta famille te reverra ; notre détresse est de revois notre patrie, et de vivre libres. C'étoit Quinette. Ces mots furent pour moi une consolation inexprimable ; je me rétablis de ma maladie, et nous continuâmes toute correspondance avec la dent d'un peigne.

Ce n'est qu'au commencement de 1795, qu'on nous remit des lettres à nous adressées depuis deux ans. On

nous permit d'y répondre. Le 3 octobre nous reçûmes ordre de partir.

Lamarque termine son récit de la sorte : Des officiers allemands nous ont instruits qu'il existe en ce moment, dans les prisons d'Allemagne, un grand nombre d'officiers français. Je dois vous le dire ; un de nous, à Oberstein, entendoit à ses côtés les gémissemens d'un prisonnier et le bruit de ses chaînes. C'est un officier français qui a été pris à Sarre-Louis, et à qui nous avons été utiles, en lui envoyant une partie de notre argent. Oui, citoyens, il existe en ce moment une foule de Français qui gémissent dans les fers, qui ignorent s'il en est à côté d'eux qui partagent leur sort, qui ne savent si l'on s'occupe d'eux en France.

Nous anciens tyrans étions cruels, mais légers, frivoles, inattentifs ; on profitoit de ces défauts pour soulager les victimes de leur tyrannie. Mais en Allemagne, tout s'y ressent du caractère national. La tyrannie y est cruelle, mais elle y est ferme, attentive : elle surveille à tous les instans ; elle ne se laisse jamais : aucune faute ne lui échappe dont les prisonniers puissent profiter. Cette révélation suffit pour faire prendre au gouvernement des mesures telles que les Français qui languissent dans les nombreuses bastilles de l'Autriche, soient remis en liberté.

Quinette paroit ensuite à la tribune ; il donne les détails de l'arrestation de Maret et Sémouville.

L'attentat commis le 25 juillet, dans le comté de Chiavenna, sur les ambassadeurs français, concouroit avec la trahison de Dumouriez ; et la même intrigue fut la cause de l'un et de l'autre. Sémouville étoit envoyé ambassadeur près la porte ottomane, et Maret en Toscane, tous deux munis des ordres du ministre, se rendent à Toulon. Ils demandent un bâtiment de guerre pour les transporter. Le commandant du port le refuse. Instruit de ces difficultés, le ministre leur écrit de passer par la Suisse.

Ce pays neutre fournilloit de pièges. Ceux-ci leur tendent mille pièges, ils ont le bonheur de les éviter ; ces lâches ennemis en viennent à la force ouverte ; ils poussent l'insolence et l'audace jusqu'à poursuivre leurs domestiques. Ils arrivent sur la frontière. Nouveaux obstacles. Elle étoit garnie d'un cordon de troupes autrichiennes ; ils sont informés qu'on intrigue pour les faire arrêter. Rien ne les arrête ; ils ont fait le serment de mourir à leur poste. Dans ce serment est compris celui de s'y rendre. Ils partent pour Chiavenna. La garde appelée par des signaux convenus, les Autrichiens postés à l'autre rive du Lac ; bientôt la maison des ambassadeurs est investie ; tous les individus qui s'y trouvent sont insultés, outragés, frappés avec violence ; aux cris de ces malheureux, les habitans du village s'enfuient dans les campagnes. Cependant, les ambassadeurs sont saisis : on leur met des menottes, et à coups de crosses de fusil, on les force à se rendre sur les bords du Lac. Leurs domestiques les suivent ; ils se disent citoyens français ; comme leurs ambassadeurs, ils réclament des fers ; comme eux ils sont jetés au fond du bateau. On part ; le premier coup de rame fut pour les prisonniers le signal des chants patriotiques. Le rivage en retentit ; les échos les répètent au loin. Bientôt les bords du lac sont couverts d'habitans qui applaudissent aux prisonniers, et d'émigrés qui les injurient. Sémouville lève sa tête chargée de chaînes, et s'écrie : « Un Français qui n'est pas un lâche, ne peut être » ici que les fers aux pieds ou les armes à la main. »

Les prisonniers arrivent à Mantoue ; ils y sont jetés dans une prison obscure et infecte. Lamarque, secrétaire de légation, jeune homme plein d'esprit et de sensibilité, et

donnant les plus belles espérances ; Lamarque, consumé par les ardeurs d'une fièvre dévorante, demande à voir un de ses amis, prisonnier à côté de lui : on le lui refuse. Lamarque se soulève de dessus son grabat, porte une main mal-assurée sur les barreaux de sa prison ; et recueillant le peu de force qui lui reste, il s'écrie : « Ami, reçois » mon dernier soupir ; il appartient à ma patrie et à mes » amis ». Il expire.

Maret et Sémouville sont transférés à... dans le Tirol. Ils avoient été cinq mois alités ; malgré leur état de faiblesse et d'épuisement, on les charge d'une triple chaîne, et on dépose ces mourans enchaînés dans une tombe de 8 pieds en carré, dont la porte de fer ne s'ouvroit qu'une fois par jour, pour laisser entrer l'officier de santé.

Quinette fait le récit des principales circonstances qui ont accompagné la mise en liberté des prisonniers.

Jamais la cour de Vienne n'a permis qu'on leur annonçât la fin de leur captivité. On leur disoit seulement, demain vous partirez à telle heure, sans leur révéler le but du voyage. Entrés dans la nuit dans les bastilles, ils en sortoient de nuit. Précautions inutiles ! Par-tout le peuple accouroit en foule, s'empressoit autour d'eux, par-tout ils ont trouvé des hommes sensibles à leurs malheurs. La rapidité de leur marche est telle qu'ils font 200 lieues en 10 jours. Arrivés près de Bâle en Brisgaw, une main invisible les tient toujours séparés ; ils demeurent encore cinq semaines en captivité ; ils sont malades des suites du voyage, plus encore des mauvais traitemens qu'ils ont essayés dans les fers ; l'humanité réclame pour eux des soulagemens ; des ordres inhumains s'y opposent. On leur refuse les papiers publics ; on leur dit que ce refus est un méaagement qu'on a pour leur faiblesse ; qu'on veut leur éviter la douleur d'apprendre la défaite des républicains ; cependant à cette époque nos armées étoient triomphantes en Italie.

Quelques-uns d'entre nous, dit le rapporteur, pour charmer les ennuis d'une captivité si longue, s'amusent à dessiner sur les murs de leur prison, les emblèmes de la liberté ; on les dénonce ; la police fait disparaître tous ces signes dangereux aux yeux des despotes. Jamais une inquisition pareille ne s'étoit exercée ; jusqu'alors on avoit respecté le dernier asyle d'un prisonnier, et la tyrannie la plus soupçonneuse lui avoit laissé, jusque dans ses fers, la liberté de crayonner ce qu'il vouloit sur les murs de sa prison.

Le 4 nivôse, un bruit nous apprend l'arrivée de Marie-Thérèse sur les frontières de Suisse. Nous recevons ordre de partir le lendemain à dix heures du matin ; nous étions toujours séparés. Ce n'est que près d'Huningue que nous avons été réunis. Enfin, le 5 nivôse, tous les prisonniers arrivent à Riehen, petit village de la Suisse, dont le bailli, homme de bien, étoit encore un excellent patriote ; nous trouvâmes chez lui un exemplaire de la constitution, et des gazettes choisies. Avec quelle avidité nous les lûmes !

Les Autrichiens nous remirent entre les mains du bailli ; et quand la remise de Marie-Thérèse fut faite à Bâle, on nous déclara libres. Cette annonce nous pénétra d'un sentiment délicieux : notre premier cri fut : vive la république !

Arrivés à Basle, nous y reçûmes des visites en foule. On nous y fit des questions multipliées. Les chants patriotiques embellirent toutes les fêtes qu'on nous y donna. Enfin des mains officieuses et prudentes déchirèrent le voile épais qui nous avoit caché tous les événemens arrivés en France depuis notre départ. L'étonnement, la douleur, l'honneur, l'admiration, la joie se succédoient tour-à-tour.

À force de sentir, nous ne sentions plus rien : cette foule d'événemens racontés et mis sous nos yeux en si peu de temps, ne laissent dans notre esprit, que des souvenirs confus ; à peu près comme un aveugle-né, à qui une main puissante rend l'usage de la vue, frappé de mille objets divers, il les voit tous en masse, il n'en distingue aucun, et ne conserve de tous qu'une faible réminiscence.

Lamarque, en finissant, s'écrie : Heureux ! si après avoir gémi si long temps victimes de la plus affreuse nation, nous pouvons contribuer à maintenir la république que vous avez établie au milieu des orages, et que plusieurs d'entre vous ont cimentée de leur sang.

Sur la proposition de Jean de Bile, les différens rapports faits par les représentans détenus en Autriche, seront réunis en un seul, imprimés et traduits dans toutes les langues. Une commission s'occupera des récompenses à accorder aux prisonniers et aux gens de leur suite.

Séance du 28 nivôse.

L'ordre du jour appelle la discussion sur l'organisation de la marine.

Casabianca obtient le premier la parole en faveur du message du directoire. Après une constitution républicaine, dit-il, le premier besoin d'un peuple libre et maritime, c'est une bonne organisation de la marine, qui porte au loin sa gloire, et rende les autres nations tributaires de son commerce et de son industrie.

Or, le message du directoire exécutif me paroît remplir parfaitement ce but. Entrons dans un arsenal maritime ; qui trouvons-nous ? Des mâts, des vergues, des voiles, des canons, des affûts et des ancres ; en un mot, les élémens principaux qui composent un vaisseau. Il est évident que les proportions, la force, les usages de ces divers élémens doivent être déterminés par l'expérience des marins, et non par les froids calculs ou l'insouciance de quelques administrateurs.

C'est aux lumières de ceux qui naviguent à leur intérêt personnel, à leur expérience, presque seul guide sur un élément aussi dangereux, que doit être confiée la surveillance de tout ce qui concourt d'une manière si efficace, à leur gloire et à leur sûreté.

Pour nous convaincre davantage de cette vérité, suivons un vaisseau hors du port, suivons-le à la mer ; l'arsenal est son berceau, et la mer, le théâtre de ses opérations. C'est sur cet élément orageux, que le marin est constamment occupé à réparer des avaries, à fermer des voies d'eau. C'est à la suite des combats qu'on le voit travailler à relever sa matière, à remplacer des vergues, à créer de nouveaux mâts, à rétablir son gouvernail démonté, etc.

Casabianca conclut au rapport de la loi du 3 brumaire, sur la formation d'une commission nouvelle, pour présenter un nouveau plan.

VILLERS. La seule question qui nous divise, est de savoir si l'on confiera aux militaires-marins tout ce qui regarde la construction et l'équipement d'un vaisseau. La loi du 3 brumaire vous propose de confier les détails à des administrateurs civils ; et en cela elle s'est conformée aux vues de Colbert lui-même, qui certes se connoissoit en cette partie. D'ailleurs, rapporter la loi, ce seroit soumettre la

nouvelle qu'on propose ; aux lenteurs du régime constitutionnel, et faire manquer ainsi l'organisation maritime, et laisser notre marine nulle, pendant le cours de cette campagne.

Defermont propose un mezzo-terminé ; il veut que tout ce qui est militaire dans la marine, soit confié à un marin militaire, et que tout ce qui est civil, soit du ressort des administrateurs civils ; il veut que la direction de l'artillerie et du mouvement des ports soit distrait du service civil de la marine, et confiée au service militaire.

UN MEMBRE. Il faut nécessairement distinguer dans la marine la plume de l'épée, les mains qui approvisionnent et qui conservent, et celles qui usent et qui consomment. Les secondes sont dépendantes de leur nature, les premières doivent se renfermer dans la plus sévère économie. Confier à l'épée les fonctions de la plume, tout est dans le désordre et la confusion. L'opinant, après avoir parcouru les diverses époques de notre marine, dont l'histoire vient à l'appui de la distinction qu'il a faite, il demande l'ordre du jour sur le message du directoire.

Rouhier rappelle au conseil l'exemple des Anglais, dont la marine a été portée au plus haut point de gloire et de prospérité. Chez eux la direction des travaux et des mouvemens des ports, est confiée à des militaires-marins, consommés dans leur art. Il conclut à ce que le directoire passe, dans certaines circonstances, envoyer dans les ports des commissaires-généraux, alternativement pris dans les administrations civiles et militaires.

La discussion est ajournée à demain.

CONSEIL DES ANCIENS.

Séance de VERNIER.

Séance du 28 nivôse.

Le président donne lecture d'une résolution qui suspend des fonctions législatives jusqu'à la paix le citoyen Ferrand-Vaillant, membre du conseil des anciens, pour avoir signé un arrêté qui déclare attentatoire à la souveraineté du peuple le décret du 5 vendémiaire.

Le président annonce que le citoyen Ferrand-Vaillant lui a écrit une lettre, et que par respect il s'est retiré dans le salon de la Liberté, où il attend que le conseil le fasse appeler s'il juge nécessaire de l'entendre.

Le conseil reconnoît l'urgence.

Après des débats assez animés, le conseil nomme une commission qui sera composée des citoyens Lucet, Fourcal et Dautriche.

Le président donne lecture d'une seconde résolution qui porte que les lettres-de-change tirées de France sur l'étranger, ne pourront être stipulées qu'en valeur métallique.

Le conseil reconnoît l'urgence, et nomme pour examiner cette résolution, les citoyens Lecoulteux, Loisel, Lafond-Ladebat, Lebrun et Johannot.

Une troisième résolution prise après trois lectures différentes, contient la réduction et une nouvelle circonscription des cantons du département de l'Indre.

Lanjainis observe que la constitution permet bien de changer les limites des cantons, mais non pas d'en réduire le nombre.

Le conseil ajourne la seconde lecture de cette résolution.